

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

SÉANCE SPÉCIALE DU 20 FÉVRIER 2020

Session spéciale du conseil, sous la présidence de madame Sylvie Lapointe, mairesse, tenue le 20 février 2020 à 9 heures au 220, rue Principale Est et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Madame Louise Gosselin, conseillère du district 1
Monsieur Mario Gendron, conseiller du district 2
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3
Monsieur Michel Mercier, conseiller du district 6

Absences

Monsieur Marcel Charpentier, conseiller du district 4
Monsieur Pete Lachance, conseiller du district 5

Est également présent, monsieur Martin Tremblay, directeur général / secrétaire-trésorier.

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**
- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**
- 3) **Période de questions.**
- 4) **Engagement d'un directeur adjoint aux travaux publics.**
- 5) **Résolution ayant pour objet de présenter un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives.**
- 6) **Période de questions.**
- 7) **Séance close.**

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**

Le directeur général / secrétaire-trésorier certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**

Résolution 2020-02-7265

Les membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour de la séance spéciale du 20 février 2020 et renonçant à sa lecture, il est proposé par la conseillère Louise Gosselin, appuyé par le conseiller Mario Gendron et

résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte cet ordre du jour tel que remis à chaque membre du conseil préalablement à la séance conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Période de questions.

Aucune.

4) Engagement d'un directeur adjoint aux travaux publics.

Résolution 2020-02-7266

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Michel Mercier, il est résolu:

QUE la Ville de Cookshire-Eaton retienne les services de monsieur Jasmin Lévesque à titre de directeur adjoint aux travaux publics;

QUE la Ville de Cookshire-Eaton signe avec le nouveau directeur adjoint aux travaux publics un contrat définissant les conditions d'embauche et de travail joint en annexe pour en faire partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long récité;

QUE madame Sylvie Lapointe, mairesse, et monsieur Martin Tremblay, directeur général / secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer pour la Ville de Cookshire-Eaton et en son nom les documents devant donner fait à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) Résolution ayant pour objet de présenter un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives.

Résolution 2020-02-7267

Lors d'une séance spéciale du conseil de la Ville de Cookshire-Eaton, tenue le 20 février 2020, il est proposé par le conseiller Mario Gendron et dûment appuyé par le conseiller Michel Mercier :

- QUE la Ville de Cookshire-Eaton autorise la présentation du projet de rénovation du centre communautaire situé au 4, chemin Randboro à Sawyerville au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;
- QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Cookshire-Eaton à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;
- QUE la Ville de Cookshire-Eaton désigne madame Mélanie St-Pierre, directrice au développement communautaire, aux communications et aux loisirs comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) Période de questions.

Aucune.

7) Levée de la séance spéciale.

Résolution 2020-02-7268

Proposé par la conseillère Louise Gosselin, appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu que la séance spéciale soit levée. Il est 10h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sylvie Lapointe
Mairesse

Martin Tremblay
Directeur général / secrétaire-trésorier